

NOMENCLATURE : 01 – 04



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60  
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité  
Projet Social  
Direction des Centres Socioculturels  
Lensois  
Ref : AA/CD  
Affaire suivie par Mr Abdelhamid  
ANANE Coordinateur du Centre  
Socioculturel DUMAS/FLAMENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230712-DEC\_2023\_271-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UNE PRESTATION  
POUR TROIS ATELIERS POUR LA FABRICATION ET  
INSTALLATION D'UN CARPORT EN BOIS AU CENTRE  
ALEXANDRE DUMAS

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-  
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai  
2020, décidant l'application des dispositions prévues à  
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des Adjointes au Maire,

Considérant le sourcing réalisé auprès des sociétés  
suivantes : Amicale Bois et Loisirs, Environnement Conseils,  
Compagnons Bâisseurs, La Fourmilière.

Vu l'unique proposition reçue, à savoir celle de l'association  
Compagnons Bâisseurs répondant au besoin dûment  
recensé,

Considérant que la mise en place de trois ateliers pour la  
fabrication et l'installation d'un carport en bois, qui se  
dérouleront le lundi 30/10/2023 de 14h00 à 17h00 ; le jeudi  
02/11/2023 de 10h00 à 12h00 ; le vendredi 03/11/2023 de  
14h00 à 16h00 au Centre Alexandre DUMAS nécessite la  
signature d'une convention avec l'association Compagnons  
Bâisseurs.

**Décision N°2023 – 271**

## DECIDE

**ARTICLE 1:** D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place de trois ateliers pour la fabrication et installation d'un carport en bois, animés par l'association Compagnons Bâisseurs, représentée par Monsieur Serge ROUSSEL en sa qualité de Responsable Territorial, dont le siège social se situe 103 rue Eugène Jacquet –59000 LILLE.

**ARTICLE 2** : Il sera conclu et signé une convention avec l'association Compagnons Bâisseurs, représentée par Monsieur Serge ROUSSEL pour la mise en place de trois ateliers pour la fabrication et l'installation d'un carport en bois réalisée avec un collectif d'habitants qui se dérouleront les le lundi 30/10/2023 de 14h00 à 17h00 ; le jeudi 02/11/2023 de 10h00 à 12h00 ; le vendredi 03/11/2023 de 14h00 à 16h00 au Centre Alexandre DUMAS – 3 rue Gustave Courbet -62300 LENS.

**ARTICLE 3** : Le coût de l'intervention est fixé à 2894.66 € (Deux mille huit-cent-quatre-vingt-quatorze euros et soixante-six centimes d'euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, l'association Compagnons Bâisseurs est non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif à l'issue de la dernière prestation. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

**ARTICLE 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 12/10/2023



Pour le Maire  
l'Adjointe au Maire



Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH